MÉDECINE
SORBONNE
UNIVERSITÉ

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 31 mai 2010 portant création du Diplôme Universitaire MEDECINE D'URGENCE DE LA PERSONNE AGEE,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2018-2019, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire MEDECINE D'URGENCE DE LA PERSONNE AGEE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur BODDAERT Jacques (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Eric PAUTAS (PU-PH)
Professeur Patrick RAY (PU-PH)
Docteur Judith COHEN BITTAN (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 13 mars 2019

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Bruno RIOU